



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 66181

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur le financement de la formation en alternance, régulé par l'association de gestion de la formation en alternance (AGEFAL), et qui connaît de réelles difficultés. De ce fait les organismes, tels que l'AGEFOS PME, qui ont pris une part importante à la mise en oeuvre du dispositif de formation en alternance sont contraints de réduire sensiblement leur niveau d'intervention. Cette situation pourrait être fortement dommageable car certains secteurs d'activité connaissent une pénurie de jeunes qualifiés alors que les formations de ce type sont particulièrement adaptées à l'apprentissage de certains métiers. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle envisage de prendre afin de soutenir la formation en alternance qui représente un levier important de la qualification et par conséquent de l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

L'attention de Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité a été appelée sur les tensions qui s'exercent sur le financement des contrats d'insertion en alternance, notamment les contrats de qualification. Certains organismes collecteurs paritaires ont semblé en effet rencontrer des difficultés pour assurer la prise en charge des nouveaux contrats au cours du dernier trimestre 2001. Toutefois, l'association de gestion des fonds de l'alternance (AGEFAL) a abondé les fonds de ces organismes, de telle sorte que le flux d'embauches en contrat de qualification ne soit pas ralenti. A cet effet, son bureau réuni le 16 novembre dernier, a décidé de réserver près de 36,6 millions d'euros supplémentaires pour la prise en charge de tels contrats. Cette disposition devrait permettre aux organismes collecteurs paritaires qui ont rencontré des difficultés financières d'honorer leurs engagements jusqu'à la prochaine collecte en février 2002. En tout état de cause, conformément à ses engagements, le Gouvernement prendra, si cela s'avérait nécessaire, les dispositions qui s'imposent pour assurer la couverture des engagements pris par l'AGEFAL, en garantissant l'ouverture d'une ligne de crédit auprès d'un établissement bancaire, comme il l'a déjà fait par le passé. Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle a eu l'occasion de le confirmer aux membres du bureau de l'AGEFAL, lors d'une réunion de travail le 27 novembre dernier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66181

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5398

Réponse publiée le : 8 avril 2002, page 1901